

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : AIN DEFLA

DAIRA: EL ABADIA

COMMUNE : AIN BOUYAHIA

N.I.F COMMUNAL : 42300200004404501032

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 40 et 65 du décret présidentiel N°15-247 du .1609.2015. portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Conformément au PV d'ouverture des plis et évaluation des offres (séance d'évaluation des offres) N°26 du 30.11.2025.

Le président de l'APC d'Ain Bouyahia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert N°02/2025 publié le 12.11.2025 dans les journaux «المستثمر» et «Alger16» ainsi que dans la presse électronique "Interlignes" et " DzWatch " et le BOMOP, est provisoirement attribué comme suit :

| Désignation de l'opération | Le soumissionnaire | NIF | Note de l'offre technique | Montant Min en TTC (DA) | Montant Max en TTC (DA) | Le Délai | Observation |
|---|---|----------------------|---------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------|--|
| Fourniture les cantines des écoles primaires de la commune Ain bouyahia par les produits de la nutrition l' année 2026. | Lot1 : l'alimentation générale | 18744100360613904400 | 40/50 points | 6.487.000,00 | 13.186.305,00 | 24 heures | -qualifié -moins disant |
| | Lot2 : légumes et fruits | | 50/50 points | 5.020.500,00 | 11.150.490,00 | 24 heures | -qualifié -moins disant |
| | Lot3 : la viande rouge et blanche fraiche | 19344110006477 | 50/50 points | 3.800.000,00 | 10.119.050,00 | 24 heures | -qualifié -moins disant |
| | Lot4 : le pain amélioré | 2714410000112 | 30/50 points | 510.000,00 | 1.129.820,00 | 24 heures | -qualifié -offre unique qualifiée techniquement et proposer une offre financière acceptable |

Conformément aux dispositions d'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du .1609.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ainsi qu'à l'article 56 de la loi N°23-12 du 05.08.2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

-Les soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation des offres peuvent se rapprocher du bureau des équipements et travaux neufs de la commune dans les trois (03) jours à partir du date de première parution de cet avis aux journaux national ou la presse électronique ou BOMOP.

-Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune dans un délai de dix (10) jours à partir du date de première parution de cet avis aux journaux national ou la presse électronique ou BOMOP.

FAIT A AIN BOUYAHIA LE :-----

P/APC